



10^{ème} anniversaire de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Jeu-concours :

Photographie, dessin, vidéo, bande dessinée, œuvre littéraire

1. Présentation

Dans le cadre de la célébration des dix ans de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), qui a joué un rôle majeur en faveur de l'adoption puis de la ratification de cette Convention lance un jeu-concours afin d'encourager la création et l'innovation des jeunes francophones.

Adoptée en 2005 à l'UNESCO, la Convention (<http://fr.unesco.org/creativity/convention/convention-2005/texte-convention-2005>) reconnaît explicitement pour la première fois la spécificité des biens et services culturels et le bien-fondé de l'intervention publique dans le secteur culturel, dans un objectif plus large, celui de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles. C'est la première Convention qui donne une double dimension à la culture, à la fois économique et culturelle.

2. Objectif

Il s'agit pour l'OIF de permettre aux jeunes francophones de promouvoir les principes et les objectifs de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, notamment par la création artistique dans les disciplines suivantes : photographie, dessin, vidéo, bande dessinée et littérature.

3. Règles de participation et critères d'éligibilité

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne âgée de 18 à 25 ans, ressortissant d'un pays membre de la Francophonie. Le concours consiste à réaliser au choix, une œuvre photographique, un dessin, une bande dessinée, une courte vidéo ou une œuvre littéraire.

Les œuvres présentées doivent être réalisées spécifiquement pour le concours et s'inspirer de la thématique de la diversité culturelle. Elles doivent être originales et inédites et ne doivent avoir fait l'objet d'aucune exploitation, exposition ou diffusion préalable par le participant ou un tiers en ce compris sur les médias traditionnels ou sociaux (Facebook, YouTube, Vimeo, Viadeo, etc.).

Les œuvres ne doivent en aucun cas porter atteinte ni au droit d'auteur, ni aux droits de tiers. Les participants dégagent toute responsabilité de l'OIF à l'égard des litiges ou des violations de propriété intellectuelle qui pourraient résulter des œuvres présentées.

Œuvre photographique

- soumettre une œuvre photographique originale, photo simple, diptyque, tryptique ou quadriptyque (œuvre composée de 2, 3 ou 4 photographies liées les unes aux autres) au format JPEG ou TIFF, en couleur ou noir et blanc ;
- la photographie peut être réalisée au moyen d'un appareil photographique ou d'un téléphone mobile et doit fournir une qualité optimale pour une exploitation et impression en haute résolution.

Dessin

- soumettre une œuvre originale en couleur ou noir et blanc ne comportant pas de texte ;
- l'œuvre devra être numérisée et transmise en fichier PDF ou JPEG permettant une exploitation et impression en haute résolution ;

Création vidéo

- soumettre une vidéo originale de 2 à 3 minutes en français ou dans toute autre langue d'un pays membre de l'OIF à la condition d'être sous-titrée en français. La vidéo peut être réalisée avec ou sans accompagnement sonore ;
- veiller à ce que la création vidéo ne contienne aucune musique, aucun extrait ni aucune image dont les droits d'auteur appartiendraient à un tiers autre que le candidat ;
- la vidéo peut être réalisée au moyen d'un téléphone mobile, d'un PDA, d'une webcam, d'un appareil photo numérique ou d'une caméra vidéo, à la condition de fournir une qualité de diffusion optimale ainsi qu'une résolution en qualité HD.

Bande dessinée

- soumettre une œuvre en couleur ou en noir et blanc comportant 4 planches au maximum en fichier PDF, JPEG ou TIFF permettant une exploitation et impression en haute résolution ;
- les dessins peuvent être accompagnés ou non de textes narratifs, de dialogues, d'onomatopées, etc.

Œuvre littéraire

- soumettre un texte littéraire ne comportant pas plus de 2000 mots ;
- la forme, le style et le genre sont libres.

4. Dépôt des candidatures

Les participants devront remplir le formulaire de renseignement ci-joint et fournir :

- une note biographique décrivant leur parcours personnel et/ou professionnel ;
- le descriptif de l'œuvre et les techniques utilisées selon qu'il s'agisse d'une photographie ou d'une vidéo (type appareil utilisé : téléphone portable, appareil photographique, caméra, animation, reconstitution, etc.), d'un dessin ou d'une bande dessinée (supports et outils utilisés : crayon, plume, gouache, pastel, fusain, craie, peinture, bille, etc.).

Les inscriptions doivent être impérativement soumises à l'OIF par courriel à l'adresse Seynabou.Seye@francophonie.org avec en objet la mention « Jeu-concours diversité culturelle » avant le 15 septembre 2015 à 12h.

Les fichiers des œuvres envoyées par courriel ne devront pas excéder 10 Mo. Pour les propositions dont la taille dépasse 10 Mo et particulièrement pour les créations vidéographiques, les fichiers devront être déposés sur un site de stockage en ligne (WeTransfer par exemple) et l'hyperlien communiqué à l'adresse ci-dessus indiquée.

Les candidatures reçues après le délai imparti ne seront pas prises en considération. L'OIF décline toute responsabilité en cas d'inscriptions tardives ou perdues pour cause de défaillance du réseau Internet ou pour tout autre motif. Toute œuvre soumise est considérée comme définitive et ne peut être rééditée ou modifiée.

5. Sélection des propositions et lauréats

Un jury sera constitué par l'OIF pour examiner les propositions reçues et sélectionner les meilleures œuvres.

Les lauréats seront invités à participer à un Forum francophone sur la diversité culturelle que la Francophonie organisera dans le courant du mois de novembre et verront leurs œuvres exposées à cette occasion.

Ce forum sera un espace de célébration de la créativité artistique et de la diversité des cultures francophones et permettra aux lauréats de rencontrer des artistes, décideurs politiques ainsi que les principaux opérateurs des industries culturelles et créatives du monde francophone.

Le jury sélectionnera les meilleures propositions sur la base des critères suivants :

- l'originalité de l'œuvre ;
- sa qualité technique et artistique ;
- sa pertinence au regard des principes et des objectifs de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ;
- sa facilité de compréhension auprès des différentes cultures et régions francophones.

A l'issue de la délibération du jury, la liste des lauréats sera rendue publique sur le site Internet de l'OIF : www.francophonie.org au plus tard le 15 octobre 2015.

6. Droit d'exploitation

Les lauréats cèdent à l'OIF, à titre gracieux, les droits non commerciaux d'exploitation, de publication et de diffusion des œuvres sélectionnées. Ils autorisent par ailleurs l'utilisation de leur identité par l'OIF à des fins de promotion et de communication.

La participation au jeu-concours implique l'acceptation, sans exception de toutes les conditions inhérentes à ce dernier.

Pour toute information complémentaire, contactez :

Mme Seynabou SEYE

Attachée de programme, Politiques de développement des industries culturelles et créatives

Téléphone : +33 1 44 37 33 16 – Télécopie : + 33 1 45 79 14 98

Courriel : Seynabou.Seye@francophonie.org

Organisation internationale de la Francophonie

Direction de la diversité et du développement culturels

19/21 Avenue Bosquet - 75007 Paris (France)